

Compte rendu

Réunion A13

Du 10 Juin 2016

Présents :

*Représentant le Conseil municipal : Madame CHEVALIER

*Représentant Monsieur le Préfet (DDTM) : Messieurs MORIN et CHOUPIN

*Représentant la SAPN : Messieurs MACQ et MARECHAL

Etaient également présents Madame la Députée Laurence DUMONT et Madame LETELLIER, attachée parlementaire de Madame la Sénatrice Corinne FERET.

Préambule

Madame Dumont demande qu'une nouvelle date soit fixée pour réunir le Comité de suivi A13, et ce le plus rapidement possible. Elle souligne n'avoir pas appréciée la démarche de la SAPN de vouloir rencontrer les élus avant de voir les associations, reportant de fait la réunion du comité A13.

Monsieur Maréchal indique reprendre le dossier. Il retrace l'historique en sa possession, les propositions faites par la SAPN et les résultats de l'étude acoustique.

Monsieur Morin rappelle que les données de l'étude acoustique sont contestées par les associations car s'appuyant sur les recommandations de l'OMS.

Madame Dumont regrette que ce dossier n'avance pas.

Monsieur Maréchal répond que la SAPN est concessionnaire pour l'Etat. Ce dernier oriente les choix d'aménagement, contrats de plan et plans de relance. L'Etat a ainsi décidé de ne pas mettre la section concernant Troarn et Bures sur Dives dans sa programmation.

Mur antibruit et merlon

Monsieur Morin rappelle que lors de la réunion du 5 juin 2015, les parlementaires présents (Monsieur Aubey et Madame Dumont, représentée par son attaché parlementaire Monsieur Leroy) avaient demandé un chiffrage des solutions envisagées, à savoir le merlon et le mur antibruit.

Madame Dumont souligne la nécessité et l'urgence de ce chiffrage, l'absence de réponse provoquant l'exaspération des habitants.

Madame Chevalier insiste sur la souffrance, due au bruit, ressentie par les troarnais et les burois.

Madame Dumont demande donc un planning.

Monsieur Morin indique que la déclaration d'utilité publique (DUP) de 2006 a été prolongée jusqu'en 2017. Il faut une nouvelle DUP et donc une nouvelle enquête préalable.

Monsieur Macq ajoute qu'il y aura un nouveau plan de relance.

Monsieur Maréchal informe qu'un mur antibruit est impossible à mettre en œuvre techniquement sans élargissement de l'autoroute.

Madame Dumont réitère sa question quant au calendrier. Quand ? 2030-12 ?

Monsieur Macq répond que la période 2020-2024 est plausible.

Madame Dumont répète que la situation est difficilement tenable depuis 2011.

Monsieur Morin ajoute que l'élargissement a « du plomb dans l'aile » depuis 2014.

Madame Dumont estime qu'il faut changer d'orientation s'il n'y a plus d'élargissement.

Monsieur Morin demande s'il existe une possibilité amiable d'obtenir de l'emprise.

Monsieur Maréchal indique que l'autoroute nécessite une emprise importante, 20 mètres environ.

Madame Chevalier évoque le mur antibruit et demande si cela signifie qu'il n'est plus envisageable.

Monsieur Macq dit que des conventions ont été proposées aux riverains, avec la pose de fenêtres adaptées.

Madame Chevalier rétorque que les habitants concernés veulent pouvoir sortir dans leurs jardins et ne pas se contenter d'une isolation phonique de l'intérieur.

Monsieur Maréchal propose un dessin en coupe.

Monsieur Morin rappelle le problème des joints sur le pont, à hauteur de l'habitation de Monsieur Lemaure.

Madame Dumont propose que les propriétaires puissent acheter la bande de terrain.

Chiffrage

Monsieur Maréchal évoque des montants indicatifs :

-15 000 euros l'hectomètre pour un merlon de 1.5 mètres de hauteur

-60 000 euros l'hectomètre pour un merlon de 3 mètres de hauteur

-200 000 euros l'hectomètre pour un mur antibruit

Madame Dumont demande les préconisations de la SAPN pour la longueur des ouvrages. « A vous de nous dire ».

Monsieur Maréchal répète que les mesures effectuées sont 15 dba sous les seuils réglementaires. On gagnerait 3 dba avec un mur antibruit. Le bruit est plein de subjectivité.

Madame Dumont rappelle quand même que le merlon et le mur antibruit ont été actés le 20 avril 2012. Monsieur Macq rétorque qu'il était seulement question d'un merlon.

Monsieur Maréchal rappelle qu'« on doit pousser tous ensemble » pour l'élargissement et répond que la DUP prise en 2006 prévoyait une augmentation du trafic de 3.5%. Or, elle n'est même pas de 1%.

Madame Chevalier répond que la mairie ne pousse pas pour l'élargissement mais pour une solution antibruit, notamment un mur antibruit.

Monsieur Macq estime qu'il faut un merlon de 3.5 kilomètres.

Monsieur Macq demande quelle emprise est nécessaire pour un merlon ou un mur antibruit.

Madame Chevalier répond que ce n'est pas à la commune de réaliser cette estimation mais bien à la SAPN, et le répète à plusieurs reprises. Elle attend désormais des éléments concrets de la part de la SAPN.

Autres solutions envisagées

Monsieur Morin indique que des limitations de vitesse ont été demandées à l'Etat, sans succès.

Monsieur Maréchal estime que le revêtement n'est pas seul en question : les bruits mécaniques, les frottements dans l'air demeurent.

Prochain comité de suivi

Monsieur Maréchal dit avoir besoin de temps pour les chiffrages demandés quant aux ouvrages antibruit. S'il s'en tient aux normes en vigueur, la SAPN ne serait même pas venue mais il y a une volonté de dialogue.

Madame Dumont ne veut pas attendre la rentrée et propose le vendredi 1^{er} Juillet à 15h30.

La mairie doit recueillir les noms des riverains A13 et les noms des riverains ayant accepté la convention avec la SAPN.

Quant à la SAPN, elle doit fournir des éléments pour le mur antibruit et le merlon.

Monsieur Morin propose que les DIA transmises en mairie concernant les habitations en bordure d'autoroute le soient à la SAPN, pour rachat.